



École du Mai

Règles de vie



À l'école du Mai, nous nous engageons à offrir un environnement sécuritaire, harmonieux et accueillant pour tous les élèves et les adultes qui la fréquentent. Nous priorisons le lien d'attachement entre les élèves et les adultes ainsi qu'un accompagnement pour les aider à développer leur maturité affective. Ce mode de vie évolutif permet aux élèves de faire des expériences significatives tout au long de leur cheminement scolaire. L'équipe école et les parents s'engagent donc à accompagner les élèves à mettre en pratique le mode de vie par une éducation positive et la recherche de solutions.

Élèves, équipe école et parents s'engagent à :

- Accepter et faire confiance en l'autorité des adultes de l'équipe école qui veillent à la sécurité et au bien-être de tous les élèves;
- Agir avec bienveillance en faisant preuve de gentillesse, de générosité et de gratitude;
- Démontrer de l'empathie envers les autres et soi-même;
- S'impliquer du mieux qu'ils peuvent dans les apprentissages académiques, affectifs, comportementaux et sociaux;
- Démontrer du respect et de la responsabilité envers soi-même, autrui et l'environnement.

Règles de vie	Raisons
1. Je respecte les autres en gestes et en paroles	<ul style="list-style-type: none"> • Se sentir bien, en confiance et en sécurité; • Vivre dans un climat agréable et harmonieux; • Respecter les différences individuelles; • Permettre de mieux apprendre; • Favoriser les relations positives avec l'entourage.
2. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres en tout temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les accidents et les conflits; • Prendre soin de moi; • Avoir du plaisir à jouer avec les autres; • Apprendre à vivre en société.
3. Je garde en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre dans un milieu propre et agréable; • Assurer sa sécurité et celle des autres; • Profiter d'un matériel en bon état et plus longtemps.
4. Je participe au bon fonctionnement de la classe et de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour bien suivre les cours; • Être attentif lorsqu'un adulte donne des explications; • Améliorer les chances de réussite; • Vivre dans un climat calme et agréable; • Vivre dans un climat sécuritaire et harmonieux; • Assurer la qualité de la participation aux activités.
5. Je porte des vêtements selon les activités et les saisons	<ul style="list-style-type: none"> • Se respecter soi-même et respecter les autres; • Assurer sa sécurité et celle des autres lors des activités particulières; • Favoriser une bonne hygiène et une bonne santé.
6. J'apporte uniquement le matériel autorisé et/ou demandé. (Les tablettes électroniques, lecteur MP3, cellulaire, appareil photo et montre intelligente sont interdits en tout temps incluant les sorties, le service de garde et les activités privilégiés)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter les bris et les vols; • Pour éviter les conflits; • Pour respecter le droit à la vie privée; • Pour respecter la confidentialité.

Valoriser les bons comportements

Afin de favoriser un mode de vie axé sur une éducation positive, l'équipe de l'école du Mai fera la promotion des bons comportements en mettant de l'avant, chaque année, un système permettant de valoriser ceux-ci qui sera présenté chaque début année.



Contrat d'engagement

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres, je comprends l'importance de les respecter durant toute l'année et ce partout où je serais durant une journée d'école.

Signature de l'élève

date

Avec mon enfant, j'ai pris connaissance des règles de vie de l'école. J'offre ma collaboration pour faciliter le respect.

Signature du parent

date



École du Mai

Violence et intimidation

À l'école, aucune manifestation de violence ou d'intimidation n'est tolérée, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire, car il y aura des conséquences. Toute forme de violence physique, verbale ou écrite envers tous les adultes de l'école n'est aucunement tolérée. Les gestes et/ou paroles inacceptables, la violence physique, verbale ou psychologique, l'intimidation, les gestes dangereux, la bagarre, le vol, le vandalisme, le harcèlement, la possession d'objets menaçants, etc. représentent un manquement grave et sera géré à partir de la cascade de violence selon le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Exceptionnellement, selon la gravité et l'intensité du geste posé, l'équipe-école se réserve le droit de passer directement à un niveau supérieur d'intervention et de communiquer avec la DPJ si nécessaire.

Voici quelques définitions importantes :

Conflit : chicane, désaccord ou opposition entre 2 personnes ou plus.

Intimidation : Forme d'agression où les 4 critères suivants doivent être présents :

- Une inégalité du pouvoir;
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

Cyber intimidation : intimidation via les médias sociaux (Facebook, Twitter, courriel)

Droit de fouille : L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations à l'effet que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Protocole disciplinaire cascade de violence

Chers parents,

Voici le protocole disciplinaire de l'école du Mai. Le suivi de ce protocole est fait par les intervenants de l'école. Il s'applique dès le 1^{er} geste de violence (violence physique, violence verbale, vol, etc.). Avec cet outil, nous voulons travailler en équipe avec vous afin d'aider votre enfant.

Pour le soutenir dans sa démarche, nous souhaitons que :

- Vous discutiez avec votre enfant de la raison pour laquelle il a reçu une signature dans la cascade de violence ainsi que des solutions alternatives à la violence;
- Vous signiez et retourniez la cascade à l'école;
- Vous preniez connaissance de l'étape où il est rendu dans le protocole.



École du Mat

Protocole disciplinaire (cascade de violence)

1 ^{er} geste de violence/intimidation		Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Contact avec le parent. Possibilité de suspension**. _____ _____ _____	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
2 ^e geste de violence/intimidation		Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Contact avec le parent. Possibilité de suspension**. Plan d'action. _____ _____ _____	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
3 ^e geste de violence/intimidation		Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Rencontre avec le parent. Suspension**. Mise en place d'un plan d'intervention. ** _____ _____ _____	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
4 ^e geste de violence/intimidation		Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Rencontre avec le parent. Suspension**. Possibilité de référence professionnelle. _____ _____ _____	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	
5 ^e geste de violence/intimidation		Date :
Rencontre avec un intervenant de l'école. Rencontre avec le parent. Suspension**. Possibilité de référence à un service spécialisé. Rencontre multi (intervenants de l'école et/ou de la CSSMI). _____ _____ _____	Signatures Intervenant : _____ Parent : _____ Direction : _____	

** Les modalités de suspension et les conséquences seront à déterminer par le personnel intervenant et la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

* Ces niveaux font référence à la composante # 8 de notre Plan de lutte.



École du Mai

Code de conduite lors d'une sortie



La réputation d'un groupe et le succès d'une sortie dépendent de l'attitude et du comportement de chacun des participants. Nous serons jugés de façon favorable individuellement et collectivement dans la mesure où nous démontrerons du respect, de l'ouverture et de la chaleur humaine.

Il est important que chacun se montre respectueux des personnes et des règles spécifiques de l'établissement visité : accueil, nourriture, ponctualité, tenue vestimentaire, langage.

Un élève participant à une activité scolaire se déroulant hors de l'école doit respecter le code de vie de l'école tel que défini dans l'agenda, respecter les règles spécifiques à un lieu visité et démontrer de bonnes attitudes. Si tel n'est pas le cas, l'élève fautif pourrait se voir interdire la prochaine sortie, et ce, sans possibilité de remboursement.

En tout temps, nous exigeons des élèves qu'ils respectent les différentes consignes demandées par les adultes responsables et qu'ils se conforment aux règles.



Code de conduite lors d'une sortie

J'ai pris connaissance de ce code et j'y souscris formellement.

Nom de l'élève :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

